

Convention intercommunale pour l'exploitation de l'eau de la source du Montant et de la nappe de la Cézille Communiqué commun

Depuis 2002, une convention lie les communes d'Arzier-Le Muids, de Gland et de Genolier pour l'exploitation de la station du Montant.

Dès le début des années 1980, les parties ont procédé à des recherches d'eau potable dans le Bois-de-Chênes et ses environs. Dans ce cadre, la nappe inférieure de la Cézille a été identifiée, dont l'exploitation permettrait de répondre aux besoins en eau potable des communes en période d'étiage.

Pour aller de l'avant avec le projet d'exploitation de cette nappe, il est nécessaire d'établir une **nouvelle et seule convention** d'exploitation pour gérer les deux ressources aquifères.

En conformité avec l'article 110 de la Loi sur les communes, lorsqu'il s'agit d'une entente intercommunale, un avant-projet doit être soumis à une commission de chaque Conseil communal qui adresse ensuite un rapport à sa Municipalité.

Ensuite, un projet final de convention sera rédigé en tenant compte des déterminations des 3 municipalités sur les rapports des commissions d'Arzier-Le Muids, Gland et Genolier. Puis le dit projet sera envoyé pour validation au Service des communes et du logement (SCL), et enfin un préavis commun sera déposé et examiné par les 3 législatifs au début de l'année prochaine.

F. L. Althaus, municipal des Eaux

Délégation du CC auprès de l'APEC

5 novembre 2015

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La séance ordinaire de

L'APEC Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte

A eu lieu à Givrins, le jeudi 5 novembre 2015

Le budget 2016 a été adopté pour un montant de Frs. 3'077'373.50. La participation de notre commune s'élèvera à Fr 219'190.25 ; en hausse de Fr 34'404.70 due principalement à une nouvelle taxe fédérale, répercutée sur les cantons, puis sur les communes de Fr 9.50 par habitants. Cette part de Fr 23'674.00 pour notre commune est attribuée à la lutte contre les micropolluants.

L'étude pour la construction d'une nouvelle station d'épuration en collaboration avec celle de Nyon et de Prangins avance bien. Un terrain a été trouvé sur la commune de Gland, proche du Bois des Assassins.

La marge de réserve de l'APEC se monte à 5000 habitants.

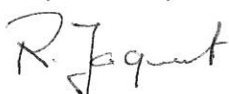
Les communes devront poursuivre leurs efforts pour la mise en séparatif des réseaux d'évacuation des eaux usées, afin de tenir jusqu'à la construction du nouveau site régional.

Une plaquette informative sur le fonctionnement d'une station d'épuration va être adressée aux 20'000 habitants de nos communes.

Un règlement d'organisation interne qui ne traite pas et ne modifie pas les statuts a été adopté.

Vos délégués du Conseil Communal :

Raymond Jaquet



Ph. Esseiva



Raymond Jaquet, Conseiller communal

09.11.15

Question à notre Municipalité

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons pris connaissance, mercredi dernier, du résultat du concours d'architecture pour la construction d'une nouvelle école.

Le projet primé et retenu mentionne la construction de 150 places d'abris de protection civile.

Il semble que cette construction d'abris soit une obligation légale abandonnée depuis plusieurs années pour les privés.

Quant est-il pour les bâtiments publics ?

Est-ce toujours une obligation légale ?

Dans le cas contraire, il faudrait envisager de la retirer du projet.

Je remercie par avance, notre Municipalité pour sa réponse.

Handwritten signature of R. Jaquet in black ink.